

PRÉSENTATION

de la Fondation du patrimoine

Première institution de défense du patrimoine, la Fondation du patrimoine sauve chaque année plus de 2 000 monuments, églises, théâtres, moulins, musées, etc. et participe activement à la vie des centres-bourgs, au développement de l'économie locale et à la transmission des savoir-faire.

Forte de 20 ans d'expérience, elle a su développer des outils efficaces, lui permettant de mener de nombreuses actions de restauration aux côtés des collectivités et propriétaires privés.

1 projet est ainsi soutenu tous les 5 kms !

Reconnue d'utilité publique, la Fondation du patrimoine offre une garantie de sécurité et une transparence financière saluée par la Cour des comptes. Chaque projet fait l'objet d'une instruction approfondie et d'un suivi rigoureux. Les dons ne sont reversés qu'à la fin des travaux ou des grandes phases, sur présentation des factures acquittées.

Sur le terrain, un solide réseau d'experts, composé de bénévoles et salariés, accompagne les projets et œuvre ainsi chaque jour à la préservation de notre patrimoine et de nos paysages.

Votre don ira à un projet de qualité !

► Mentions légales

Les informations recueillies sont nécessaires à la gestion de votre don. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au service administratif de la Fondation du patrimoine. Seul le maître d'ouvrage de la restauration que vous avez décidé de soutenir sera également destinataire ; toutefois si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, veuillez cocher la case ci-contre. □

En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent ainsi que d'un droit de suppression de ces mêmes données. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à la délégation Champagne-Ardenne dont vous dépendez.

La Fondation du patrimoine s'engage à reverser au maître d'ouvrage les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 5 % du montant des dons.

Les personnes ayant reçu le label de la Fondation du patrimoine ne pourront pas bénéficier d'une réduction d'impôt pendant toute la durée d'effet dudit label. Les entreprises travaillant sur ce chantier de restauration ne pourront pas faire un don ouvrant droit à une réduction d'impôt.



CONTACTS



FONDATION DU PATRIMOINE

Délégation Champagne-Ardenne
21, rue Andrieux
CS 60033
51723 Reims Cedex
03 26 97 81 72
champagneardenne@fondation-patrimoine.org
www.fondation-patrimoine.org
Suivez-nous sur

INDIVISION ULL

Abbaye de Chehery
08250 Chatel Chehery
06 88 15 79 93

Pour bénéficier de la réduction d'impôt le donateur personne physique fiscalement domicilié en France ou l'un des membres de son foyer fiscal ainsi que les dirigeants ou les membres du conseil d'administration ou du directoire de la société donatrice ne doivent pas :

- avoir conclu une convention, pour un immeuble leur appartenant, avec la Fondation du patrimoine ou une association ou fondation reconnue d'utilité publique agréée dans les conditions prévues aux articles L143-2-1 et L143-15 du code du patrimoine ;
- être propriétaire de l'immeuble sur lequel sont effectués les travaux ;
- être un conjoint, ascendant, descendant ou collatéral du propriétaire de l'immeuble (liens de parenté jusqu'au 4ème degré inclusivement). En cas de détention de l'immeuble par une société, le donateur ou les membres de son foyer fiscal ne doivent être ni des associés de cette société, ni des ascendants, descendants ou collatéraux de l'un des associés de la société propriétaire de l'immeuble.

FONDATION

DU
PATRIMOINE

► Je donne !

POUR LA RESTAURATION DE

L'ABBAYE DE CHATEL-CHEHERY

Création graphique : Fondation du patrimoine - Photo de couverture © Fondation du patrimoine - Document généré par PrintFlux - Ne pas jeter sur la voie publique



Retrouvez
tous les projets sur
www.fondation-patrimoine.org

LE PROJET

Description

UN PEU D'HISTOIRE...

Petite-fille de Clairvaux, l'Abbaye cistercienne Notre-Dame de Chéhéry, à Chatel-Chéhéry, a été fondée au XIIe siècle, a prospéré jusqu'au XIVe siècle, avant de subir pillages et destructions pendant les guerres de Cent Ans et de religion. Elle fut entièrement rebâtie par les moines au XVIIIe siècle. Sécularisée à la Révolution, deux ailes du cloître ont été détruites au début du XIXe siècle pour la transformer en résidence de plaisance. L'abbaye nécessite aujourd'hui des travaux de restauration de grande ampleur. Elle est inscrite au titre des Monuments Historiques depuis 1990.

LE PROJET DE RESTAURATION

L'objectif de cette première tranche de travaux est d'assurer le clos et le couvert à l'édifice. Sont concernés par ces travaux d'urgence le bâtiment conventuel principal et les deux communs. Une ferme de charpente effondrée dans le commun Nord menace l'intégrité de l'ensemble architectural. Ces travaux coûteux sont indispensables à la conservation du monument, et nous faisons appel à votre générosité afin de pouvoir bientôt rouvrir au public les portes de cette magnifique Abbaye.

LES CONTREPARTIES

1. Pour tout don : "Frère Convers" - inscription sur le site internet
2. 100€ et + : "Moine" - Inscription sur une plaque dans l'abbaye
3. 500€ et + : "Maître des Novices" - visite privée du chantier
4. 1000€ et + : "Cellérier" - Visite historique complète de l'abbaye
5. 5 000€ et + : "Prieur" - Accès gratuit à tous les événements de l'abbaye
6. 10 000€ et + : "Père Abbé" - Possibilité de privatisation des extérieurs (hors dates d'événements, une journée+soirée)

Montant des travaux	197 962 €
Objectif de collecte	40 000 €
Début des travaux	Octobre 2019

BON DE SOUSCRIPTION

► *Oui, je fais un don* pour aider la restauration de

L'ABBAYE DE CHATEL-CHEHERY

Et j'accepte que mon don soit affecté à d'autres actions de la Fondation du patrimoine, si la collecte dépasse la part restant à la charge du porteur de projet ou si le projet de restauration n'aboutissait pas dans un délai de cinq années après le lancement de la présente souscription ou n'était pas conforme au programme de travaux validé initialement.

Sur notre site internet

www.fondation-patrimoine.org/62803

ou en flashant le QR code ci-contre.

Je télécharge mon reçu fiscal directement sur mon compte donateur.



Par chèque

Je complète les informations ci-dessous et je retourne ce bon de souscription accompagné de mon règlement à l'ordre de :

Fondation du patrimoine
L'ABBAYE DE CHATEL-CHEHERY

Le montant de mon don est de _____ €

Nom ou Société : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

E-mail : _____

Téléphone : _____

Le reçu fiscal vous sera adressé par e-mail et établi à l'attention de l'émetteur domicilié à l'adresse figurant sur le chèque.*

► *Je bénéficie d'une réduction d'impôt*

Pour l'année en cours, au titre de l'impôt :

sur le revenu sur les sociétés

Exemples de dons

	50 €	200 €	500 €
Coût réel après réduction de l'impôt sur le revenu	17 €	68 €	170 €
(Réduction d'impôt à hauteur de 66% du don et dans la limite de 20% du revenu imposable)			
Coût réel après réduction de l'impôt sur les sociétés	20 €	80 €	200 €
Réduction d'impôt de 60% du don et dans la limite de 5% du chiffre d'affaires HT			

*Si vous souhaitez recevoir votre reçu fiscal par courrier postal, merci de cocher la case ci-contre



Crédit photos © Fondation du patrimoine